- Colloque International Recherche et Régulation 2015 -

- PARIS -

(10-12 juin 2015)

« La théorie de la régulation à l'épreuve des crises »

Proposition de communication :

« Le politique dans la Théorie de la Régulation : Bilan et Perspective » :

Éric Lahille (ESIEE PARIS / CEMI-EHESS)

lahille.eric@esiee.fr

Statut et coordonnées professionnelles de l'auteur :

Éric Lahille : Professeur associé Economie internationale et industrielle - ESIEE PARIS (Université Paris-Est) - Cité Descartes – 2 boulevard Blaise Pascal – BP 99 . 93162 Noisy-le-Grand Cedex.

Tel: 01 45 92 60 21

Chercheur au Centre d'Etudes des Modes d'Industrialisation (CEMI) – Ecole des Hautes études en sciences sociales.

<u>Titre de l'atelier</u>: AT 19 – L'autonomie du politique à l'épreuve de l'analyse des capitalismes.

Résumé:

Si le projet régulationniste consiste en un essai de conceptualisation de la dynamique du changement institutionnel, celui-ci s'enracine dans une conception politique et conflictuelle des rapports sociaux. Ce postulat fondateur d'une « identité régulationniste » et d'une ontologie sociale du politique débouche, cependant, sur une diversité d'approches, qui malgré leur complémentarité, ne parviennent pas à intégrer certains faits politiques nouveaux. Ainsi, en dépit de la qualité et de la vitalité de son programme de recherches, l'article essaie de montrer que les grandes crises récentes interrogent les analyses régulationnistes du politique. Sur la base d'un certain constructivisme et d'une appropriation critique de ses travaux, l'article avance, ainsi, de manière exploratoire, des hypothèses visant à mieux appréhender les logiques propres au politique. Les concepts de « mode de régulation politique » et « de rapport international », articulés à la perspective régulationniste sur le politique, devraient ainsi permettre de mettre en évidence le rôle des médiations et régulations politiques dans le déclenchement des grandes crises économiques et sociales.

Mots clés : Théorie de la régulation, Politique, Mode de régulation politique, Etat, Politique économique, Economie politique internationale.

Abstract:

The regulationist project consists of an attempt to conceptualise the dynamic of institutional change, this stems from a political and conflictual conception of social order. This has the premise of "regulationist identity" and the social ontology of political prospects. However, considering different approaches, which in spite of their complementarity, can't integrate with certain new political facts. Likewise, despite the quality of the vitality its research programs, the article tries to show the big recent crisis' questioning the regulationist analysis of politics. On the basis of certain constructivist approach, and a critical appropriation of these works, in an exploratory way, the previous article has hypothesis' aimed to further the understanding of the own political logics. The concepts of "mode of political regulation" and "international order", articulated from a regulationist perspective, should allow and show evidence of the role of political mediations and regulations in triggering economic and social crisis.

Introduction

La question du rapport de l'économie au politique est l'une des questions fondamentales à laquelle est confrontée la pensée économique moderne. Dans la mesure où elle est fondée sur une critique de l'Etat et du politique, l'essor de la doctrine libérale a, en effet, participé à la remise en cause de la conception d'une imbrication traditionnelle qui prévalait jusque-là. Les approches néoclassiques contemporaines ont progressivement imposé et radicalisé cette idée au point d'en faire la clé de voute d'un type de néolibéralisme, aujourd'hui, dominant, fondé sur le rejet du politique. Vu sous l'angle économique, le statut accordé au politique se présente ainsi comme un axe ontologique déterminant des clivages épistémologiques entre écoles de pensée. Historiquement, les éléments avancés pour saisir les liens au politique apparaissent, de ce fait, étroitement imbriqués avec la définition des objets d'études et des champs d'analyse, sans parler des aspects prescriptifs. Abordés le plus souvent comme des postulats de départ, voire des axiomes situés en amont des cadres théoriques, ces éléments jouent donc un rôle important constitutif des socles méthodologiques à partir desquels se déploient les corpus théoriques.

Si de ce point de vue, la théorie de la régulation n'échappe pas à la règle commune, en revanche, son approche des phénomènes politiques, basée sur un positionnement critique par rapport aux cadres conceptuels néolibéraux, a contribué à ouvrir de nouvelles perspectives. Dès ses débuts, elle accorde, en effet, une place et rôle particuliers au politique. Ainsi, parmi les traits distinctifs de la démarche régulationniste, il convient de souligner, en premier lieu, le caractère central joué par les facteurs politiques qui, étant situés au cœur de la dynamique économique et sociale, sont étroitement imbriqués à l'économie. Si le politique est donc central à la compréhension de l'économie, on conçoit que la question de son statut prenne une place non négligeable et progressivement croissante au sein du programme de recherches régulationniste. Ce qui explique, en second lieu, la diversité des travaux visant à préciser, approfondir, améliorer et élargir, sans relâche, l'approche des rapports entre économie et politique, sous plusieurs angles et niveaux.

En préambule rappelons que si le projet régulationniste peut être vu, de manière globale, comme un essai de conceptualisation de la dynamique du changement institutionnel, celui-ci est construit sur la base d'une série d'hypothèses fondamentales imbriquées à une vision conflictuelle des rapports sociaux. Ces postulats, qui constituent quelque chose comme une ontologie régulationniste, sont la conséquence de la critique adressée à l'axiomatique néo-classique dont l'analyse traditionnelle consiste à exclure toute violence du périmètre de l'économie. En effet, si l'anormalité de la violence, le rejet de l'Etat et l'aversion du politique sont à l'origine du projet de construction d'une science naturelle et pure, simplement focalisée sur les conditions de l'équilibre des marchés et de l'harmonie individuelle, les travaux régulationnistes se construisent, explicitement, en opposition avec cette épistémologie jugée réductrice et irréaliste, car basée sur une sorte de déni ontologique de la violence et du politique.

Réintroduire les rapports de force et la violence sociale au cœur de l'analyse économique des institutions est cependant une tâche délicate si on réfute la vision marxiste orthodoxe qui postule que l'Etat est au service du capitalisme. Se départir de cette approche mécaniste et déterministe de l'Etat constitue alors l'une des tâches essentielles pour affirmer la cohérence de la démarche régulationniste originelle. Comme ce point revêt une importance particulière dans son dispositif théorique, il s'est avéré indispensable de produire une théorisation de la manière dont les phénomènes conflictuels pourraient être articulés à l'analyse institutionnelle. L'hétérogénéité des rapports sociaux étant consubstantiels à toute organisation sociale, c'est notamment par le biais de l'étude de l'Etat, mais aussi de la monnaie (cf. *infra* 2.2), qu'une partie des travaux régulationnistes va tenter d'opérer la jonction avec le projet d'ensemble, qui rappelons-le, consiste à penser la dynamique économique et sociale à partir d'une macro-économie historique et institutionnelle (Boyer, 2004a).

Où en sommes-nous aujourd'hui de ce vaste et ambitieux programme de recherche ? Si celui-ci a connu de nombreux développements permettant de consolider certaines hypothèses de départ et

d'explorer de nouvelles voies, il s'est aussi renouvelé en cherchant à incorporer, dans la mesure du possible, les changements économiques et sociaux majeurs intervenus depuis 40ans.

Ainsi, une des questions clés auquel ce travail tentera d'apporter des éléments de réponse concerne le fait de savoir jusqu'où ces changements institutionnels majeurs ont pu être intégrés au programme de recherche régulationniste sur le politique ? En se plaçant dans une optique constructiviste centrée principalement sur les grandes crises des *subprimes* et de l'euro, nous proposerons, de manière exploratoire, des pistes de réflexion pour penser les coévolutions de l'économie et du politique dans la période actuelle. Autrement dit, l'objet de ce travail est double. Il s'agit, d'une part, de faire le point de façon synthétique sur le chemin parcouru, par la théorie de la régulation sur le politique et, d'autre part, d'esquisser une réflexion sur de possibles évolutions théoriques permettant de penser la diversité des changements institutionnels à partir des formes, médiations et régulations politiques actuelles qui, c'est notre hypothèse, jouent un rôle croissant dans ces processus.

1. La TR originelle : à la recherche d'un statut du politique

Avant tout développement, il convient d'abord de souligner que, s'il existe un espace de départ commun aux travaux régulationnistes reposant sur la revendication du rôle central joué par le politique dans le changement institutionnel, ce postulat fondateur se décline en une série de propositions qui varient selon les angles d'analyse. Il n'existe donc pas, à proprement parler, de conception régulationniste univoque du politique. Comme nous le détaillerons par la suite, on observe plutôt une coexistence et une diversité des points de vue qui dépendent des angles d'attaque choisis et des approches du politique qui sont privilégiées par les auteurs.

1.1. Rappels chronologiques sur les tentatives d'analyse du politique par la TR:

Comme le politique est imbriqué avec l'économie, le projet de la TR est d'interroger et de clarifier la nature de ces interactions. Ce qui passe aussi par la reconnaissance d'une spécificité du fonctionnement politique par rapport à la régulation économique et à la dynamique des structures sociales. Ce constat partagé débouche, cependant, sur une diversité des modes d'analyse du politique, qui traduit les contradictions internes et les difficultés rencontrées par les auteurs régulationnistes pour penser le politique et parvenir à l'intégrer d'emblée au cadre conceptuel.

1.1.1. Le politique : entre approches indirectes...

D'un point de vue chronologique, on peut considérer que l'intégration du politique à l'analyse régulationniste est conduite, au moins dans un premier temps, de manière majoritairement indirecte et fragmentaire. Schématiquement, le mode d'analyse du politique et son incorporation à la perspective régulationniste tournent autour de trois thématiques principales : le conflit et la violence sociale, la politique économique et l'Etat.

-1) Partant de l'idée que les rapports de force entre acteurs sociaux sont ontologiquement présents dans la sphère économique et que cette dernière est insérée dans la structure sociale qui la dépasse, ces conflits se répercutent sur l'inflation, la répartition des revenus, la monnaie, le chômage et plus généralement sur les modes de régulation et les régimes d'accumulation, etc., Les travaux régulationnistes soulignent donc l'influence d'éléments exogènes à la sphère économique, principalement sociaux et politiques, afin de pouvoir en comprendre les effets sur la régulation des différents systèmes économiques. Il en résulte une approche indirecte du politique, induite par l'idée d'une opposition entre groupes sociaux qui, si elle conforte, dans ce cas, l'idée d'une présence du politique dans l'économie ne débouche pas, cependant, sur l'idée de sa prééminence.

Le politique serait ainsi principalement conçu sous l'angle de rapports de force structurels entre groupe sociaux et économiques dont l'influence se répercuterait sur la configuration institutionnelle sous-tendant tout mode de régulation et régime d'accumulation du capital. Le politique s'apparenterait ainsi à une lutte de et pour le pouvoir qui se reflèterait dans la régulation économique. Il est donc perçu comme une instance, un peu lointaine, de médiatisation de la violence sociale.

-2) Les interactions économie/politique sont aussi appréhendées par le biais des fonctions économiques de l'Etat et de la politique économique en raison de la position charnière que ces deux domaines occupent par rapport à ces deux ordres de pratique sociale.

La politique économique et les formes de l'Etat, vus en tant que formes institutionnelles parmi d'autres, sont ainsi au centre de nombreux travaux régulationnistes de première génération (André et Delorme, 1983, Boyer, 1986, Delorme, 1991, 1995, Jessop, 1990, Lordon, 1994, 1995, etc.).

Une grande partie des travaux soulignent alors que la régulation économique s'opère via des mécanismes qui dépassent de loin les seules décisions politiques de l'Etat. La politique économique est ainsi considérée comme une forme institutionnelle secondaire par rapport au rapport salarial ou à la monnaie qui sont les formes dominantes.

La TR insiste ainsi plutôt sur le caractère potentiellement déstabilisateur de la politique économique pour le mode de régulation, dont elles sont pourtant l'émanation, en raison de modifications dans les régularités socioéconomiques d'ensemble (Aglietta, Orléan, Oudiz, 1980, Théret, 1992, 2002, 1999, Boyer, 1986). Cette démarche s'explique par une opposition à la vision fonctionnaliste et techniciste dominante basée sur la régulation conjoncturelle de la politique économique pour y substituer une conception structurelle, sociale et historique privilégiant la longue période.

La politique économique est pensée, non pas en tant que composante active et particulière d'un système économique donné, mais comme un élément plus ou moins « passif » de la structure socio-économique, sans réelle autonomie (Lordon, 1995). Autrement dit, la politique économique n'intéresse la TR que du point de vue des vastes recompositions institutionnelles dont elle est l'expression. Elle est ainsi condamnée à un rôle mineur dans la dynamique du changement structurel qui s'impose à elle plutôt qu'elle ne l'influence.

1.1.2 ...et essai d'intégration de ses logiques propres et de son autonomie relative.

Cette motion majoritaire est cependant progressivement amendée. Ainsi R. Boyer (1986) envisage-t-il la politique économique sous l'angle de son autonomie relative par rapport aux autres formes institutionnelles. Cette position non déterministe qui accorde une place et un rôle à part entière à la politique économique remet donc en question une certaine vision structuraliste qui risque de surestimer le poids et l'effet des structures sur la dynamique institutionnelle et les décisions des acteurs.

Si la politique économique est posée comme complexe, non univoque et insérée dans une dynamique socioéconomique qui l'englobe et la dépasse, elle ne saurait donc s'y réduire complètement. Cette conception de la politique économique est à relier avec le rôle conféré, en amont, au politique, qui repose principalement sur la vision poulantzassienne de l'Etat¹. Elle permet d'envisager le champ politique comme un élément déterminant de la dynamique économique et sociale. Les phénomènes politiques sont alors susceptibles de prendre une place importante dans la formation de la politique économique, comme l'indique l'usage du concept central de compromis institutionnalisé utilisé par la TR. L'Etat est alors susceptible d'exercer un rôle actif, parmi toute une série de forces en présence, dans la régulation économique et sociale, ne serait-ce qu'au niveau des processus d'institutionnalisation des rapports de force qui s'actualisent dans les formes institutionnelles.

Globalement, les relations de la TR avec la politique économique ne sont donc ni simples ni homogènes et surtout pas sans ambiguïtés et sans faiblesses lorsqu'il s'agit de définir un modèle cohérent de politique économique. Plus généralement, ces difficultés ne sont pas sans rapport avec la place ambivalente conférée au politique dont les logiques et le contenu restent à définir plus précisément. Les rôles et fonctions économiques de l'Etat, étudiés au regard de leurs effets sur les transformations des modes de régulation et des régimes d'accumulation assignent ainsi, au politique,

5

¹ Pour des précisions sur cette question considérée comme connue cf. Lordon (1994, 1995) et Palombarini (1999).

une importance, certes non négligeable, mais somme toute abstraite, exogène et limitée par rapport aux logiques économiques de la régulation. Au total, ils sont vus par le biais de leur conformation à la dynamique systémique et aux structures sociales fondamentales.

Cette position, débattue et largement remise en cause par l'idée d'une autonomie relative de la politique économique par rapport aux autres formes institutionnelles et aux structures sociales fondamentales, est l'occasion de ne pas s'en remettre exclusivement à une vision ancillaire des phénomènes politiques et de laisser ouverte la question de la place de la politique économique dans la dynamique économique et sociale (Lordon, 1995).

De ce fait, les rôles et places de l'Etat sont aussi analysés sous l'angle de ses fonctions plus spécifiquement politiques. En effet, en tant qu'instance en charge de l'ordre juridique et constitutionnel, l'Etat exerce des prérogatives uniques relatives à l'action collective qui débordent le seul champ économique. L'Etat est, par excellence, l'instance d'exercice de la violence légitime et du pouvoir. A ce titre, en légiférant, il serait en mesure d'impulser et d'opérer juridiquement les changements institutionnels affectant l'ensemble des formes économiques. Il accompagnerait ainsi le processus de recherche des compromis institutionnalisés qui sont susceptibles de stabiliser les formes économiques en lien avec la dynamique sociale. La théorie de la régulation cherche, donc aussi, parallèlement à intégrer de manière plus complète et directe le politique à son approche en explicitant la nature des interactions qui la relie à l'économique. Ces liens entre l'économie, le politique sont ainsi vus sous l'angle d'un « couplage stratégique » entre l'économie capitaliste et l'Etat (Jessop, 1990).

Comme nous le verrons par la suite (cf. *infra* 2.1 et 2.2.), ces tentatives pour donner un contenu plus précis au politique dans la dynamique d'ensemble inspireront un complet renouvellement des travaux régulationnistes sur la politique économique et le politique à partir des années 90, sous l'impulsion notamment de Lordon (1995, 1997, 1999, 2002a, 2002b).

A ce stade, comment résumer sommairement ces travaux de première génération qui ne sont pas sans soulever quelques paradoxes ?

Si d'un côté, la violence et le conflit sont des éléments pleinement constitutifs de l'identité régulationniste, qui postule que la sphère économique est faîte de la violence des rapports sociaux, l'analyse du politique apparaît, à ce stade, encore embryonnaire. En effet, la place de l'Etat et de la violence dans leur entrelacement à l'économie, qui sont des éléments clés fondateurs de son programme de recherche (Aglietta et Orléan, 1982, André et Delorme, 1983, Boyer, 1986), ne permettent pas d'aboutir à une claire caractérisation du politique. Ainsi, le politique est assimilé au pouvoir, à l'Etat ou encore à l'usage de la violence. Son rôle, évalué majoritairement par l'intermédiaire et à l'aune de la seule politique économique, reste donc cantonné à une action de reproduction des structures sociales de base. Si la question du politique traverse donc de part en part l'approche régulationniste originelle, celle-ci vient buter sur la question de sa définition, de ses logiques propres et de son statut spécifique dans la dynamique sociale et institutionnelle.

Parce que l'enjeu épistémologique pour la TR est fondamental, on comprend mieux pourquoi une nouvelle génération de travaux va tenter d'améliorer la prise en compte du politique et de dépasser les contradictions initiales en jetant les bases d'une analyse d'économie politique fondée sur une méthodologie d'analyse originale des changements dans les formes économiques faisant toute sa place aux logiques politiques. S'il n'existe pas de consensus régulationniste originel sur la question de la politique économique (Lordon, 1995), notamment en raison de divergences d'approches du politique (Lahille, 2013), l'idée d'une autonomie relative de la politique économique et, son corollaire, d'autonomie du politique, va servir de point d'ancrage à cette deuxième génération de travaux visant à en expliciter et préciser le contenu et les interrelations complexes avec l'économique.

Cette présentation sommaire des débats initiaux s'avère alors utile pour comprendre les évolutions plus récentes. En effet, ces approches restent enracinées dans les débats et clivages initiaux et restent centrées sur les rôles et statuts de l'Etat et de la politique économique (Lahille 2013)². Ces nouvelles recherches, qui tentent toutes d'approfondir l'analyse des interactions complexes reliant les deux champs en proposant des caractérisations plus directes du politique, procèdent soit par élargissement de la perspective, en remontant à l'échelon des structures sociales fondamentales, soit en se plaçant au niveau des institutions (cf. Delorme, 1991, 1995, Théret, 1992, 1999, Billaudot, 1996, Lordon, 1995, 1997, 1999, Palombarini, 1999, etc.).

2. Place et rôle du politique dans la théorie de la régulation : évolutions et enjeux théoriques

2. 1. L'ontologie sociale du politique dans la théorie de la régulation

Au modèle simpliste de la théorie standard, qui sépare économie et politique, la théorie de la régulation oppose, aujourd'hui, une approche non déterministe des interactions entre structures économiques et logiques politiques de rapports de force. Elle se singularise aussi des autres approches théoriques hétérodoxes, notamment d'inspiration marxiste, pour lesquelles le politique reste au service de l'économie capitaliste. Comme indiqué précédemment (cf. *supra* 1.) elle pose, de ce fait, les phénomènes politiques comme une question centrale de son programme de recherche en fondant son analyse de la dynamique des rapports sociaux sur la violence : « Le conflit est irréductible parce qu'il est inhérent aux séparations qui font de la formation de la société un problème » (Aglietta, 1982, p. X). Dans ces conditions, chercher à savoir comment la rivalité sociale parvient à être médiatisée dans des institutions et à trouver une cohérence au moins temporaire dans un cadre social déterminé fait figure de fil conducteur.

Parce qu'il s'inscrit dans cette conception fondatrice, Lordon affirme un primat du politique et en propose une formalisation centrée sur le caractère ontologique du conflit dans l'organisation sociale (Lordon, 2002a, 2008a, p. 30). En donnant du politique une définition extensive, en tant « qu'accommodation des conflits », il rappelle que pour la TR le politique est consubstantiel de toute structure sociétale : «Le fait du monde social que la théorie de la régulation élit comme le plus saillant (...) celui auquel elle accorde le plus grand pouvoir structurant, ce « fait primordial » c'est qu'il y a des rapports de pouvoir. Envisager quelque chose comme une ontologie politique de l'être social, c'est dire que sa matière même est le conflit, c'est dire le primat des luttes et la nécessité de la guerre en première instance. Considérer la violence et la divergence comme faits sociaux premiers est donc bien donner un caractère politique à cette ontologie sociale, si du moins on accepte une redéfinition extensive du concept de politique comme accommodation des conflits » (Lordon, 2008a, p. 30).

Ce « consensus » ontologique débouche, cependant, sur une pluralité de définitions, niveaux, registres et modes d'insertion du politique dans la totalité sociale, tant, au niveau d'abstraction le plus élevé qu'à celui de l'articulation avec les faits. On essaiera par la suite de montrer que ces différents modes de représentation/caractérisation du politique (Lordon, 2008a)³, pour complémentaires qu'ils soient, laissent, cependant, de côté certaines articulations et certains faits politiques majeurs (Lahille, 2009, 2014b).

² En se focalisant sur la politique économique, on a recensé pas moins de 4 types d'approches régulationnistes. Celles-ci sont conduites -1) sous l'angle des structures sociétales et politiques, -2) comme insérée dans les rapports Etat-économie, -3) à partir d'une démarche constructiviste, non normative et donc limitante au plan prescriptif, et -4) comme ayant un rôle actif et singulier dans la régulation d'ensemble. Cf. Lahille (2013) p 7-11.

³ Il s'agit de : « l'approche phénoménologique » développée notamment par Boyer, qui cherche « à prendre en compte le phénomène et le fait politique et ses effets sur les institutions du mode de régulation économique », « l'approche topologique » proposée par Théret qui cherche à : « …interroger la co-évolution plus ou moins cohérente des ordres économique et politique ». Enfin l'approche ontologique de Lordon (2008a, p. 26-33).

2. 2. Le politique dans la TR1

L'angle de vue privilégié par la TR1⁴, centré sur les formes économiques, apparaît d'autant plus indispensable que la complexité des interactions au sein du mode de régulation contraint à délimiter le champ de l'analyse. Il correspond, en outre, à une certaine division du travail avec les autres sciences sociales.

Mais, si l'introduction de la dimension politique dans l'analyse des causes des grandes crises, comme par exemple, la crise financière globale de 2007-08, s'inscrit dans le projet régulationniste pour lequel : « les institutions de base d'une économie ont une origine extra-économique, le plus souvent politique » (Boyer, 2004a, p. 105), il est légitime de se demander pourquoi son étude est restée longtemps en retrait ?

La première explication possible tient sans doute à la filiation avec l'optique des travaux de première génération, qui étant centrés sur la dynamique économique, restent marqués par des renvois, somme toute limités et indirects au politique (cf. *supra* 1^{ère} partie). Cette explication doit cependant être complétée par une difficulté qui semble prendre sa source en amont. En effet, la polarisation sur une approche économique est la conséquence de la théorisation des institutions vues comme formes économiques par la TR1. Dans cette caractérisation des structures socio-économiques et du rapport politique-économie, différent des autres voies explorées par la théorie de la régulation (Billaudot, 2009b), le politique joue un rôle crucial dans les grandes transformations structurelles. Ainsi l'origine politique des institutions ne leur ôte pas leur essence économique. Le politique se trouve dans une relation hiérarchique descendante de détermination vis-à-vis de l'économique qui est situé à l'étage inférieur, même si le régime économique rétroagit sur le politique via les « petites » crises et les conflits qui entraînent des transformations dans les règles et les lois (Boyer, 2004a, p. 26).

Dans ces conditions, il est logique de se focaliser sur la dimension économique de la crise. D'une part, la dimension politique n'est pas située sur le même plan ; elle se trouve en amont et en aval des formes institutionnelles et du mode de croissance. D'autre part, le temps du politique semble décalé par rapport à celui de l'économique. Dans le mouvement historique de mutations des institutions, c'est depuis cette instance que se recomposent les compromis politiques qui sont censés permettre de dépasser les blocages et les crises économiques (Boyer, 2011, p. 91). Le politique intervient donc essentiellement dans la genèse et les sorties de crise, ce qui est discutable et considéré comme trop systématique voire mécanique (Billaudot, 2009b ; Sapir, 2005, p. 356). En effet, cette relation de causalité politique/économie s'applique-t-elle de manière universelle et univoque pour tout principe d'interaction sociale ?

S'agissant de la crise des *subprimes*, cette approche, bien qu'elle souligne l'importance des déterminations politiques pour les conditions d'entrée et de sortie de crise (Boyer, 2009a, p. 11 et p. 27), n'en précise pas les modalités. Pourtant, si l'ordre constitutionnel conditionne les formes institutionnelles, il y a lieu d'essayer de spécifier et de décrire quels sont les mécanismes politiques à l'origine de la crise. En dépit de premières tentatives expérimentales d'intégration du politique à l'économique dans la crise (Lahille, 2009, 2010), la théorie de la régulation n'a que récemment tenté de combler cette lacune (Boyer, 2011, Lahille, 2014b). Ainsi, certaines interactions entre l'ordre politique et la financiarisation du régime économique sont décrites sous l'angle de l'influence du pouvoir financier sur le pouvoir politique états-unien (Boyer, 2011, chap. 1-3), et sur le blocage de la recomposition d'un nouvel ordre politique mondial (Boyer, 2011, chap. 4).

⁴ Cf. l'approche qualifiée par Billaudot de « TR1 » centrée sur les formes économiques telle qu'elle est développée par Boyer (1986) et Boyer et Saillard (2002). Cette approche constitue le socle de l'approche générale de la « régulation économique » qu'il distingue de l'approche régulationniste élargie à l'ensemble des formes sociales qu'il qualifie de « TR2 » (Billaudot, 1996, p. 11-22; Billaudot, 2009b, p. 2-3).

2. 3. Approche régulationniste étendue : entre primats du politique...

Une des principales différences entre TR1 et TR2 provient du changement de statut du politique et de son insertion dans la dynamique sociétale. À partir des travaux de Théret (1992), le politique ne saurait être limité au registre de ses conséquences sur le mode de régulation économique. L'espace du politique en interaction avec la sphère économique détermine un type d'ordre social et non pas seulement une trajectoire économique, adossée à un mode de régulation et à un régime d'accumulation, définissant une forme d'organisation économique particulière. Il s'agit alors de redéfinir les interactions entre économie et politique en les appréhendant comme deux ordres de pratiques sociales ayant leur propre registre (la monnaie et le droit) et finalité (accumulation et pouvoir) (Théret, 1992). Le programme change donc de niveau et invite à penser la « topologie du social » à partir d'une sociopolitique d'ensemble (Billaudot, 1996; Théret, 1999). Ainsi, devient-il essentiel de pouvoir envisager les possibles configurations entre régime économique et ordre politique définissant une totalité sociale. Cet élargissement du cadre conceptuel régulationniste est à l'origine d'une nouvelle génération de travaux qui se déplacent vers le social et le politique, selon des angles divers.

Ainsi, Palombarini (2001) et Amable et Palombarini (2003, 2005) cherchent-ils à expliciter la manière dont les mécanismes politiques entrent dans la dynamique de création et d'évolution des différents systèmes sociaux. Ils définissent le champ politique comme « un mode d'interaction social » (Amable et Palombarini, 2003, p. 48) dans lequel prédomine la quête de pouvoir entre catégories sociales. Les structures sociales sont alors soumises aux changements de la dynamique politique qui évolue en fonction des rapports de force et des stratégies des différents groupes pour : « faire prévaloir une organisation sociale conforme à leurs intérêts tels qu'ils les conçoivent » (Amable et Palombarini, 2003, p. 48).

La possible hétérogénéité entre dynamiques politique et économique modifie alors le schéma d'interactions réciproques mais asymétriques, postulé par la TR1 (Boyer, 2004a). La causalité descendante entre politique et économie, qui trouve sa justification dans la ratification et la légitimation, au niveau de l'ordre politique, de choix décisionnels structurant les formes institutionnelles est remplacée par une vision englobante du politique.

Les institutions sont le produit indifférencié du politique et de l'économique, mais leur genèse et leur fonction procèdent de logiques distinctes (Amable et Palombarini, 2003, 2005). Il en résulte un projet d'économie politique néo-réaliste, défini comme : « ... la science sociale qui étudie les rapports de détermination réciproque entre dynamique politique et dynamique économique » (Amable et Palombarini, 2005, p. 213). Chaque formation sociale étant placée sous le signe de la contradiction, le problème est donc de rendre compte de la manière dont s'organise la régulation du conflit social. Or, pour nos auteurs c'est depuis l'instance politique que s'opère cette régulation qui : « ...est le résultat (éventuel) de l'interaction entre trois sphères : celle de la traduction des intérêts socio-économiques en attentes sociales – [...] l'idéologie ; celle des règles du jeu social – les institutions ; et celle de la fixation des choix collectifs – la médiation politique » (Amable et Palombarini, 2005, p. 220).

Le processus de validation des structures sociales relève donc principalement des médiations politiques. La capacité d'un bloc social dominant à créer les conditions d'une stabilité politique passe donc par l'élaboration d'une stratégie économique qui est l'expression des compromis passés entre groupes sociaux appartenant à ce bloc (Amable, Guillaud et Palombarini, 2012). Ainsi, dans l'exemple états-unien les anciens arrangements institutionnels entre groupes sociaux évoluent à partir du changement interne au bloc politique dominant après le 11 Septembre et celui-ci se répercute alors sur le régime des politiques publiques et les interactions État-économie dont l'évolution traduit la réorientation néoconservatrice prise alors par le pouvoir (Lahille, 2014b).

De son côté, Lordon développe une approche centrée sur le politique et basée sur la philosophie spinoziste du *conatus*. En cherchant à fonder une « métaphysique des luttes » (2008a, p. 39), il montre que l'économique et a fortiori la société sont le théâtre d'affrontements entre des puissances contraires (Lordon, 2002a) qui trouvent des formes de résolution dans des institutions créant des cadres propices à l'exercice non chaotique des diverses expressions de la rivalité.

Cette théorie du conatus est articulée à l'approche bourdieusienne de la domination sociale, du pouvoir symbolique et la théorie des champs. Ainsi, chaque champ social est agi par le désir d'expansion et la lutte rivalitaire qui opposent les puissances concurrentes (Lordon, 2002a). Une interprétation du principe général qui travaille chaque champ est donné par la relation hiérarchique dominant/dominé. Ainsi, la question de la domination économique, que la finance actionnariale exerce sur le salariat et le capital industriel, apparaît comme la conséquence d'un processus dont la nature est ontologiquement politique. Dans le champ de l'économie, *l'hégémon* financier impose ses logiques aux autres acteurs et transforme les structures fondamentales du capitalisme. Le conatus est donc au fondement de l'ontologie politique de l'être social, car il est une force motrice qui trouve à s'employer dans tous les champs.

Une telle approche revient à considérer qu'il existe un primat du politique qui est à comprendre à deux niveaux. Celui de matrice sociale et celui d'un domaine particulier de l'ordre social. On doit donc distinguer le politique, en tant que principe structurant la totalité sociale et en tant qu'ordre de pratique sociale en interactions avec les autres champs. Dans tous les cas, l'économique comme le politique et le social sont mus par les mêmes forces motrices du *conatus*. Ainsi, la dialectique du conflit s'exprime dans l'économie, à travers « le *conatus* du capital » qui se matérialise dans les luttes concurrentielles opposant les groupes économiques entre eux (Lordon, 2002). Le politique, en tant que force structurale, surdétermine donc les logiques qui sont à l'œuvre dans les différents domaines qu'ils soient politiques, économiques et symboliques.

Enfin, dans une troisième optique, le rôle central du politique est réaffirmé par Jullien et Smith (2008a, 2008b, 2012, 2014) à partir d'une analyse des politiques publiques considérées du point de vue mésoéconomique. Ainsi leurs travaux montrent qu'économie et politique sont liés de manière constante et inextricable. Abordée sous l'angle d'un « institutionnalisme constructiviste » (Hay, 2007), cette imbrication est conçue sous l'angle « d'un travail politique » consistant en un processus relationnel et institutionnel articulant logiques politique et productive dans le cadre d'une régulation d'ensemble. Celle-ci définit alors un gouvernement spécifique des industries en fonction du périmètre et du type de médiations politiques et des configurations sectorielles variables dans l'espace et le temps (Jullien et Smith, 2012, 2014). Selon Smith : « les économies sont régulées politiquement par les institutions et ces dernières sont coproduites par le travail politique des acteurs privés (les entreprises), collectifs (les groupes d'intérêts) et les pouvoirs politiques (les administrations et les élus) » Smith (2011, p.1)

En écartant toute approche structuraliste et en renonçant à conduire l'analyse depuis un méta-niveau, Jullien et Smith (2008, 2014) rompent avec une certaine tradition régulationniste, héritée de l'approche inaugurale. Ils proposent ainsi d'appréhender directement et empiriquement la régulation de chaque industrie à partir de l'analyse du travail politique. Dans cette optique, les effets macro et microéconomiques résultent des dynamiques sectorielles considérées comme des « ordres institutionnels » particuliers imbriquant les logiques économiques et l'action politique. Ces ordres représentent alors un espace de régulation à part entière et un niveau fondamental pour penser le changement institutionnel.

Cette conceptualisation adossée à l'analyse des évolutions des industries européennes articulent donc la dynamique sectorielle à celle des politiques publiques. Les politiques industrielles et de la concurrence menées dans l'Union européenne sont sous cet angle le fruit du travail politique exercé par l'ensemble des acteurs parties prenantes de la fixation des normes, règles et institutions. Elles débouchent ainsi sur une pluralité de régulations sectorielles qui dépendent de la spécificité des

« rapports institués » propres à chaque industrie et simultanément de l'action des autorités en charge de définir et de mettre en application les politiques européennes (Jullien et Smith, 2014).

L'approche constructiviste privilégiée ici permet de mettre en évidence les points communs et les différences de médiations politiques et institutionnelles selon les secteurs. Le terrain d'application étant moins large que dans les approches « macro » ou « méta » proposées par les autres courants d'analyse régulationnistes, il offre des possibilités d'analyse empirique concernant la nature du travail politique opéré concrètement dans chaque secteur. L'élaboration des principes et des normes encadrant les dynamiques sectorielles dans l'UE relèvent donc de modalités politiques particulières qui ne sont ni uniformes ni homogènes, mais répondent à des logiques politiques de recherche de compromis, d'alliances, et pas seulement de quête de pouvoir ou de puissance. Sans doute parce qu'elle est le fruit d'une coopération entre politiste et économiste, cette approche propose un nouveau regard régulationniste sur le politique, que l'on raisonne en termes de niveau, de rôle et de place dans la dynamique économique d'ensemble.

1. 4. ...et autonomie relative de l'économie

Aglietta et Orléan (1982, 1998, 2002) théorisent le politique et l'économique comme des éléments constitutifs d'un ordre social qui les englobe et les dépasse. À partir de l'étude de la monnaie, ils déploient un cadre conceptuel qui repose sur un socle anthropologique accordant la primauté aux représentations mentales qui fondent la totalité sociale. Ainsi, l'économique, le monétaire et le politique sont-ils pensés comme expressions des cadres symboliques et de valeurs sociales.

Ce raisonnement a fait l'objet de développements qui s'appuient sur une théorie de l'origine logique et conceptuelle de la genèse de la monnaie à partir de « la puissance de la multitude », définie comme un principe d'identification sociale qui préexiste aux formes institutionnelles concrètes, et qui repose sur le mécanisme ontologique des interactions mimétiques à l'œuvre dans toute communauté (Lordon et Orléan, 2007). Si ce principe génétique est isomorphe au politique et à la monnaie, il n'est, toutefois, pas logiquement lié. Le politique et l'économique, vus sous l'angle symbolique, sont donc relativement autonomes.

Sur le plan historique, la séparation progressive des logiques économiques et politiques s'effectue, dans l'optique polanyienne, avec l'essor des sociétés marchandes et capitalistes (Aglietta et Orléan, 1982, chap. 4, 1998; Billaudot, 1996, Théret, 1992). Ce découplage partiel des deux ordres est ainsi précisément une des caractéristiques majeures de la société moderne (Billaudot, 1996, 2009b). L'autonomie relative de l'économie se manifeste, tout particulièrement, dans le domaine monétaire dont le rôle et la finalité sont de produire de l'équivalence entre systèmes sociaux, organisations et individus dans le cadre des relations marchandes conçues, en partie, indépendamment du politique (Aglietta et Orléan, 1982, 1998, 2002). Cet éloignement de la monnaie du support politique qui fonde sa légitimité conduit dès l'origine le capitalisme vers des crises monétaires et financières (Aglietta et Orléan, 1998; Andreau, 1998) et des formes politiques de la souveraineté (Orléan, 1999).

Comme évoqué par ailleurs, la période actuelle réactualise cette contradiction originelle (Lahille, 2014a, 2014b). Ainsi, la remise en cause du lien de subordination de la finance et de la monnaie au politique, hérité du fordisme, aboutit à une financiarisation de la société, qui renvoie aux tentatives d'autonomisations de l'économique par rapport au politique. La technicisation et la « dépolitisation » des politiques publiques, réclamées par la finance, pourraient alors être vues comme l'expression d'un programme politique de désencastrement social à l'origine de grandes crises, comme celle des *subprimes* ou de l'euro.

Ainsi, les tentatives d'instrumentalisation sociale de la communauté financière visent à protéger la sphère monétaire des interventions politiques et étatiques, jugées perturbatrices, et à étendre son emprise sur la société : « ... la monnaie autoréférentielle doit être comprise comme l'expression d'un projet spécifique d'organisation sociale qui cherche à isoler la sphère économique de toute

perturbation extérieure, principalement politique ... » (Aglietta et Orléan, 1998, p. 380). Il s'agit toutefois, ici, d'un pouvoir autonome et d'influence (Orléan, 1999, p. 12) de nature cognitive fondé sur l'opinion et vu sous l'angle de l'intermédiation symbolique et des idées (Aglietta et Orléan, 1998).

Bien qu'unanimes sur le rôle central joué par le politique dans la dynamique institutionnelle et les structures sociales, les régulationnistes développent des points de vue différents sur son statut et sur son mode d'insertion dans l'organisation sociale. Il n'existe donc pas de cadre conceptuel homogène sur lequel on pourrait s'appuyer pour appréhender les transformations actuelles.

3. Centralité et spécificités du politique : quelques propositions constructivistes et hypothèses complémentaires

L'absence d'un socle unitaire régulationniste concernant le politique ne permet pas de mener une recherche classique d'articulation et de confrontation de la théorie avec les faits stylisés. Pour contourner cet écueil et penser les crises actuelles dans une perspective d'économie politique régulationniste, il apparaît donc opportun de procéder, d'abord, par appropriation critique de certaines pistes exposées précédemment⁵. À partir du cadre hybride et largement exploratoire qui en résulte, on pourra faire des hypothèses complémentaires améliorant la prise en compte de certaines facettes du politique (cf. *infra* 3.1. et 3.2.) en s'appuyant sur la mise en exergue empirique des causes politiques de la crise états-unienne (Lahille, 2014b) ou de la crise de l'euro (Lahille, 2014a).

3.1. Essai partiel et provisoire de « synthèse » régulationniste sur le politique.

D'un point de vue épistémologique, il est légitime de partir de la totalité sociale qui englobe les différents champs et ordres de pratique avec laquelle elle interagit. La régulation sociale repose donc sur un ensemble complexe et articulé de structures économiques et politiques définissant des cohérences localisées et/ou systémiques qui canalisent la violence ontique à toute formation sociale. Mais la dynamique sociale ne peut être saisie en dehors de l'ordre symbolique qui interagit de manière dialectique avec les autres ordres. Elle se fonde sur une anthropologie sociale se référant à la violence originaire, aux mécanismes cognitifs de l'identification, aux croyances et valeurs sociales. Le politique, l'économique et le symbolique sont donc relativement autonomes et dans une relation horizontale de causalité et d'inclusion réciproque de même niveau (Théret, 1999).

On peut ensuite considérer que la dynamique structurale s'exprime concrètement au niveau des formes institutionnelles économico-politiques et des stratégies d'acteurs en fonction de la perception de leurs intérêts et du degré de conscience quant à la nature de leurs désirs. Ce qui devrait conduire à privilégier ce niveau d'analyse pour les développements empiriques ultérieurs.

Théoriquement, l'instance politique conditionne le mode de croissance, via une série de médiations, et à l'inverse, l'instance économique peut entraîner la mutation de l'ordre politique.

Un système social est donc le produit d'une détermination hybride politique-économie-symbolique historiquement déterminée. Sa cohérence institutionnelle dépend de la configuration des interconnexions entre formes économiques et politiques. Leur complémentarité détermine donc sa stabilité. Une grande crise du régime économique, pensée en tant que fait social faisant système, peut alors être appréhendée, comme pour la crise états-unienne, comme l'expression d'un hiatus avec l'ordre politique. Sous certaines conditions, elle peut même aboutir à une grande crise sociale.

Pour autant, ces interactions ne peuvent être considérées comme équivalentes car elles sont ontologiquement différentes. D'une part, les finalités de l'économie, du politique et du symbolique n'étant pas les mêmes, elles produisent des effets structurellement différents d'un champ vers l'autre (Théret, 1999). D'autre part, les interdépendances entre formes symboliques, économiques, politiques

12

⁵ On se contente, ici, de les signaler sommairement, car dans le cadre limité de ce travail, on ne peut les expliciter.

ne sont pas « égales » car l'instance politique est fonctionnellement chargée de la régulation des choix collectifs et des rapports sociaux. Vu sous cet angle, le concept de « travail politique » (Jullien et Smith, 2008, 2014) nous paraît devoir être étendu, avec quelques ajustements et précautions, du niveau sectoriel à celui de la régulation macro-institutionnelle.

La rupture fonctionnelle se double ainsi d'une asymétrie structurelle et institutionnelle. La prétention de certaines formes de néolibéralisme à réguler la société et le politique paraît alors illusoire et délétère. Dans un système démocratique, pour imposer leur projet social, les acteurs économiques dominants doivent peser sur la régulation politique et trouver des arrangements avec d'autres groupes sociaux. Ainsi le politique, en légiférant, peut-il exercer un rôle direct sur les interactions économiques et sociales. Ce qui n'est pas le cas pour l'économique dont le rapport au pouvoir est plus indirect. La nature des interactions n'étant pas identique, la régulation du conflit social originaire, théorisé par la théorie de la régulation, ne peut être pensée, hors du registre politique, *stricto sensu* (Amable, Palombarini, 2005).

3.2. La régulation politique et la crise

La régulation sociale se joue donc à un niveau politique avant d'être économique. Pour Amable, Guillaud et Palombarini (2012, p. 27-28) : « ...le conflit social est régulé et un équilibre politique apparaît lorsqu'existe un bloc social dominant stable composé de différents groupes sociaux qui soutiennent la stratégie de médiation mise en œuvre par le pouvoir politique ».

Ainsi, la stratégie économique et financière des Etats-Unis, qui conduit à la crise des *subprimes*, peut être vue comme la conséquence d'arrangements institutionnels entre groupes sociaux dominants, impulsés et organisés depuis l'instance politique (Lahille, 2014b). De même, la crise de l'euro peut être pensée comme résultant des contradictions dans la régulation politique de la zone euro (Lahille, 2014a).

Cependant, l'ordre politique ne saurait être simplement une instance de validation des évolutions socio-économiques. S'il façonne l'économique, c'est en fonction d'objectifs et de finalités propres, de nature non exclusivement économique. Ceux-ci s'expriment à plusieurs niveaux et dans différentes arènes où s'élaborent les compromis institutionnels (Jullien et Smith, 2008). Ils s'actualisent donc à travers des processus et des médiations spécifiques. Ceci signifie qu'il serait réducteur de concevoir le politique comme recoupant parfaitement les coalitions sociales et les intérêts économiques.

Dans un premier temps, pour caractériser son rôle et concevoir plus finement sa dynamique interne, afin de saisir ses médiations principales avec l'économie et le social, nous proposons de se référer au concept de mode de régulation politique (Commaille et Jobert, 1998). En effet, celui-ci donne un contenu à l'autonomie relative du politique tout en articulant les ordres et registres de pratique sociale sur le modèle élaboré par la théorie de la régulation. Selon Jobert (1998, p. 123 et suivantes) la régulation politique s'articule autour de trois pôles. Le système de régulation interne de l'ordre politique, relatif à la quête des positions de pouvoir, le régime des politiques publiques, expression des enjeux de la régulation socioéconomique, et le régime de citoyenneté, relatif aux mécanismes symboliques et de légitimation.

Dans cette perspective, la régulation politique repose sur des logiques endogènes qui interagissent avec les institutions économiques, la dimension symbolique et la totalité sociale. Il existe alors une diversité de modes de régulation politique dépendant de la nature des interactions entre les acteurs pris dans des logiques spécifiques mais interdépendantes. L'articulation entre les institutions politiques proprement dites, le régime de politiques publiques et le régime de citoyenneté détermine donc un mode singulier de régulation dont la stabilité n'est que transitoire. En effet, la cohérence d'un mode de régulation est donnée par la dynamique complexe et évolutive des interactions entre acteurs sociaux et institutions. Bien qu'il n'y ait pas de supériorité d'un pilier par rapport à un autre et que la hiérarchisation des structures ne soit pas donnée une fois pour toutes, il est clair que des

changements majeurs dans l'ordre politique, dont la finalité doit être rediscutée et reconsidérée à la lumière des travaux présentés précédemment, modifient la régulation sociale.

Au niveau des institutions, l'action politique serait donc indissociablement duale. D'une part, celle-ci apparaît liée aux logiques de la quête/préservation du pouvoir, auxquelles elle ne saurait être réduite, et simultanément elle s'inscrit dans les processus plus vastes de la régulation sociale. L'analyse de la régulation politique peut alors être envisagée dans le registre de l'action politique proprement dite en tant que mode d'exercice du pouvoir. En effet, celui-ci conditionne la dynamique d'un système politique à travers l'évolution de ses propres structures qui interagit avec les autres piliers socio-économiques et symboliques. On peut ainsi considérer que les changements intervenus dans le mode d'exercice du pouvoir de l'État fédéral et dans les structures politiques de décision « post-11 Septembre » se sont accompagnées d'une mutation du régime de citoyenneté et du régime des politiques publiques. Vus sous cet angle, ces changements de nature et de configuration du mode de régulation politique états-unien seraient l'origine de la crise financière (Lahille, 2014b).

La régulation politique s'articule avec les travaux régulationnistes sur l'État analysé dans sa dimension globale (économique, politique, militaire, etc.) (Théret, 1998, 1999, 2002) ou dans son rapport à l'économie (Delorme, André, 1983 ; Delorme, 2002). De fait, les formes de l'État se situent dans un double rapport de détermination avec le politique et l'économie (Delorme, 2002, p. 182). Elles occupent une place singulière, car elles sont engendrées par les compromis institutionnalisés historiquement déterminés et, en même temps, elles jouent un rôle actif dans la dynamique socioéconomique en tant qu'institutions. Leurs rôles se manifestent donc dans les modes de régulation économique et politique, notamment dans l'espace commun d'interactions des régimes de politiques publiques et de politiques économiques. Ainsi, les changements dans le système de financement de l'immobilier ou dans le régime des politiques publiques aux États-Unis après le 11 Septembre ne traduisent pas seulement des transformations du mode de croissance, mais surtout une véritable réorientation du mode de régulation politique. Mais, l'espace des politiques publiques et celui de la régulation politique ne sont pas séparés des interférences extérieures qui se manifestent à travers ce qu'on peut appeler, un régime de souveraineté, qui malgré le retrait de l'Etat, définit une configuration institutionnelle (économique, politique et symbolique) et un type de rapport au monde pour chaque formation sociale (Lahille, 2013, 2014a). Dans ces conditions, le concept de mode de régulation politique doit être complété par un quatrième pilier qui articule logiques politiques internes et externes.

Enfin, de manière, à ce stade, intuitive, on perçoit qu'il y aurait lieu de chercher à concevoir une articulation entre le concept de mode de régulation politique mobilisé ici (cf. *supra* 3.2.) et celui de travail politique avancé par Jullien et Smith (cf. *supra* 2.3)⁶. Ce projet nous semble constituer une des priorités du programme de recherche en cours pour améliorer la prise en compte théorique du politique dans ses multiples dimensions⁷ et de mieux faire ressortir empiriquement le rôle des médiations politiques dans les crises actuelles.

3. 3. Le politique et le rapport international : conséquences théoriques et pratiques

Dans la crise états-unienne des *subprimes*, le politique ne saurait être interprété en dehors de sa dimension internationale. Ce point soulève une question de méthode, car dans la TR, le politique et l'international sont appréhendés et articulés autour de trois blocs. En premier lieu, le rapport entre États souverains est vu comme la donnée fondamentale de la dynamique du capitalisme⁸ dans le prolongement de travaux d'économie politique internationale (EPI) (Chavagneux, 2010). Ensuite,

⁶ S'il est impossible dans le cadre restreint de ca travail de développer cette thématique très ambitieuse, signalons que cette piste a commencé à être testée de manière expérimentale. Cf. Lahille (2013, 2014a).

⁷ Pour des détails cf. Lahille, 2013, 2014a, 2014b.

⁸ Cf. dossier « Économie politique internationale », *L'Année de la régulation*, Presses de Sciences Po., n° 2, Paris 1998.

l'internationalisation (et la finance) sont conçues comme les formes dominantes, à la suite d'une série de choix politiques nationaux (Boyer, 1999). Enfin, « l'international » est conçu à partir de l'étude des institutions nationales des différents États analysées dans leur insertion au régime international défini à partir de ses formes économiques (Vidal, 2002).

Cette démarche nous semble devoir être amendée. 1) Le plan politique recouvre deux niveaux distincts; les relations entre États et la dynamique géopolitique globale. Comme le montre Fourquet (2005, p. 167), il faut distinguer logique interétatique et dynamique du capitalisme mondialisé qui la dépasse. 2) Dans une optique régulationniste étendue des relations internationales, le rapport international ressortit à la fois du registre de l'économique et du politique mais aussi du religieux (Fourquet, 2005, p. 167). 3) En tant que puissance dominante et force structurante principale, les décisions politiques majeures de l'État américain influent sur le rapport international. En outre, ses choix visent à garantir sa position hégémonique notamment dans les domaines cruciaux du monétaire et du militaire (Aglietta, 1982, p. XIII-XIV). 4) Toute grande crise politique (interne ou internationale) qui impacte le leader de l'ordre international constitue donc une épreuve pour la stabilité du rapport international.

Cette dimension de politique étrangère, qui est propre aux pays leaders, peut donc être considérée comme l'expression ultime du désir de puissance, car située au niveau d'abstraction le plus élevé et à l'échelon le plus vaste du rapport de force et du conflit ; celui de l'espace mondial. Il est donc à ce titre une des formes supérieures du politique car il affecte l'ensemble des autres niveaux dans un rapport de détermination qui évidemment n'est pas univoque. De ce fait, un mode de régulation politique articule plusieurs niveaux de conflictualité. La régulation politique peut être conçue comme une détermination dialectique articulant les logiques internes des conflits/compromis entre groupes sociaux pris dans le jeu des puissances internationales et dont la nature dépend du rapport international (Lahille, 2013, 2014a, 2014b).

Dans un tel schéma théorique, les grandes crises globales peuvent être pensées à partir d'une mise en perspective des transformations du système politique (et économique) états-unien dans son rapport à l'international.

En effet, cette dimension de quête/préservation hégémonique, centrale dans la stratégie politique états-unienne de régulation du conflit social/mondial, est remise en question en raison d'une rupture dans le rapport international. La réponse géopolitique des États-Unis aux attentats du 11 Septembre constitue un tournant dans l'exercice de leur domination internationale. La stratégie de guerre au terrorisme modifie le régime de souveraineté et entraîne, par définition, un changement du mode de régulation politique qui s'opère concrètement par le biais d'un changement radical dans ce que Smith (2011) appelle le « travail politique mondial ».

De manière générale, ces mutations, affectant la plupart des formes constitutives de la régulation politique états-unienne et mondiale, sont perceptibles à travers le virage opéré dans le régime des politiques publiques qui conduit à une crise du mode de régulation économique. Tester l'hypothèse selon laquelle la régulation politique post-11 Septembre aurait contribuée à déstabiliser les formes économiques qu'elle mobilise permet de penser la crise comme un révélateur du hiatus entre les objectifs prioritaires de la régulation politique (stabilité hégémonique) et les logiques propres de l'accumulation et de la régulation économique qui reposent, pour l'essentiel, sur la sphère marchande privée et l'autonomisation de la finance (Lahille, 2014b).

Pour ne pas conclure sur la place du politique dans la théorie de la régulation

Rappelons que trois grandes orientations épistémologiques innervent en amont les analyses régulationnistes de la crise des *subprimes*⁹. Ces approches convergent sur l'idée que c'est par le biais de l'étude des rapports sociaux que l'on peut rendre intelligible le mouvement de transformations des formes institutionnelles qui finissent par entrer en crise. Elles se différencient, cependant, quant aux méthodes d'analyse de la totalité sociale, qui dépendent des angles privilégiés (économique, symbolique ou politique) et quant au statut du politique qui résulte de sa caractérisation et du niveau d'abstraction auxquels se placent les analystes. La variété des points de vue sur la crise n'a, jusque-là, conduit que marginalement la théorie de la régulation à explorer plus avant le rôle effectif de l'action politique dans cette crise ¹⁰. Il semble qu'il en soit de même pour ce qui touche à la crise des dettes souveraines et de l'euro, où pourtant les causes politiques apparaissent centrales.

Ainsi l'existence des travaux de Jullien et Smith, appliqués au gouvernement européen des industries, ou ceux de Amable, Guillaud, Palombarini (2012) centrés sur les régulations nationales en France et en Italie, pourraient être prolongés à l'échelon de la régulation politique européenne. Si les travaux de Lordon sur la crise européenne (2014) ouvrent, de ce point de vue, des perspectives d'économie politique internationale nouvelles, pour la théorie de la régulation, ceux-ci, en abordant la question à un méta-niveau, ne peuvent embrasser la totalité des phénomènes politiques qui sont à l'œuvre. L'approche en termes de stabilité hégémonique et de régime international qui la sous-tend pourrait, ainsi, être complétée et confrontée à celle de « rapport international (Fourquet, 2005) ou de « travail politique international » (Smith, 2011) qui abordent les relations internationales de manière plus transversale et plus empirique, ou encore avec les thématiques de la souveraineté (Aglietta et Orléan, 1998, Orléan, 1999). Le concept de « mode de régulation politique étendu au rapport international » déjà avancé, pourrait constituer aussi une autre voie permettant d'éclairer la dynamique singulière de la régulation politique européenne dans son rapport aux systèmes politiques nationaux (Lahille, 2014a).

En dépit d'une réaffirmation récente du rôle du politique dans les récentes crises (Boyer, 2011, 2012) et de l'extraordinaire variété et vivacité des travaux régulationnistes sur le politique, le chantier reste donc ouvert. Dans la mesure où il constitue une des clés de voute de l'approche régulationniste, il apparaît même indispensable de continuer à explorer la logique des changements institutionnels à l'aune des transformations des formes politiques sans cesse en mouvement, dans l'optique constructiviste, ici appelée de nos vœux,

Au vu du bilan dressé ici, qui montre que la complémentarité des travaux régulationnistes sur le politique n'est que partielle, le programme de recherche visant à améliorer la cohérence d'ensemble, pourrait ainsi s'orienter vers des tentatives d'articulation multi-niveaux. Il apparaît, en effet, souhaitable, de continuer à progresser dans la caractérisation des dynamiques politiques, aux différents échelons pertinents (méta, macro, méso, micro), à partir de développements empiriques, pour mettre en évidence les formes et médiations les plus significatives et leurs effets sur les économies et les systèmes sociaux.

⁹ En tant que crise structurelle, elle est vue soit : -1) sous l'angle de la remise en cause endogène de la stabilité relative et transitoire des formes économiques et sociales que l'instance politique ratifie, -2) sous l'angle de la déstabilisation des rapports sociaux provoquée par le succès des valeurs et croyances défendues par le pouvoir financier, -3) comme crise structurale de formes économiques dérégulées imposées politiquement (et symboliquement) par la finance. Pour des précisions et développements, cf. Lahille, (2010, 2014b)

¹⁰ On considère ici notre publication sur « Le rôle du mode de régulation politique états-unien dans le déclenchement de la crise financière » (Lahille, 2014b) comme une exception qui confirme la règle.

Bibliographie:

Aglietta M. (1982), Régulation et crises du capitalisme, Paris, Calmann-Lévy, 2e éd.

Aglietta M., Orléan A. (1982), La violence de la monnaie, Paris, PUF.

Aglietta M., Orléan A. (1998), La monnaie souveraine, Paris, Odile Jacob.

Aglietta M., Orléan A. (2002), La monnaie entre violence et confiance, Paris, Odile Jacob.

Aglietta M., Orléan A. et Oudiz G. (1980), Contraintes de change et régulations macroéconomiques nationales », in Recherhces économiques de Louvain, vol.46, n°3.

Aglietta M., Rebérioux A. (2004), Dérives du capitalisme financier, Paris, Albin Michel.

Aglietta M., Landry Y. (2007a), La Chine vers la superpuissance, Paris, Economica.

Aglietta M., Bérrébi L. (2007b), Désordres dans le capitalisme mondial, Paris, Odile Jacob.

Aglietta M., Rigot S. (2009), Crise et rénovation de la finance, Paris, Odile Jacob.

Andreau J. (1998), « Cens, évaluation et monnaie dans l'Antiquité romaine », in Aglietta et Orléan, *La monnaie souveraine*, Paris, Odile Jacob.

Amable B., Palombarini S. (2003), « Une approche néo-réaliste de l'économie politique », communication au colloque « Institutions et Conventions », La Défense, décembre.

Amable B., Palombarini S. (2005), *L'économie politique n'est pas une science morale*, Paris, Raisons d'agir.

Amable B., Guillaud E., Palombarini S. (2012), *L'économie politique du néolibéralisme. Le cas de la France et de l'Italie*, ENS, éditions Rue d'Ulm, coll. « Cepremap ».

Audier S. (2012), Néo-libéralisme(s), une archéologie intellectuelle, Paris, Grasset, coll. « Mondes vécus ».

Billaudot B. (1996), L'ordre économique de la société moderne, Paris, L'Harmattan.

Billaudot B. (2009a), « La crise de 2008 : l'emboîtement de trois crises », document de travail n°5/2009, Grenoble, LEPII.

Billaudot B. (2009b), « Les institutions dans la théorie de la régulation : une actualisation », *Revue de la régulation*, n° 6/ 2^e semestre.

Boyer R. (1986), La théorie de la régulation : une analyse critique, Agalma, Paris, La Découverte.

Boyer R. (1999), « Le politique à l'ère de la mondialisation et de la finance : Le point sur quelques recherches régulationnistes », *L'Année de la régulation*, n° 3.

Boyer R. (2004a), *Théorie de la Régulation. I. Les fondamentaux*, Paris, La Découverte, coll. « Repères ».

Boyer R. (2004b), *Une théorie du capitalisme est-elle possible ?*, Paris, Odile Jacob.

Boyer R (2009a), « Feu le régime d'accumulation tiré par la finance : La crise des *subprimes* en perspective historique », *Revue de la régulation*, n° 5, 1^{er} semestre.

Boyer R. (2009b), « L'économie en crise : le prix de l'oubli de l'économie politique », communication au Forum de la Régulation, 1-2 décembre.

Boyer R. (2011), Les financiers détruiront-ils le capitalisme ?, Paris, Economica.

Boyer R. (2012), « Diversité et évolution des capitalismes en Amérique latine. De la régulation économique à la régulation politique », *Revue de la régulation*, n° 11, 1^{er} semestre.

Boyer R., Saillard Y. (dir.) (2002), Théorie de la régulation : l'état des savoirs, Paris, La Découverte.

Capron (dir.) (2005), « Les normes comptables internationales, instrument du capitalisme financier », Paris, La Découverte.

Chavagneux C. (2010), L'économie politique internationale, Nouvelle édition, La Découverte.

Chavance B. (2007), L'économie institutionnelle, Paris, La Découverte.

Chesnais F. (dir.) (2004), La finance mondialisée : racines sociales et politiques, configurations, conséquences, Paris, La Découverte.

Chiapello E. (2005), « Les normes comptables comme institution du capitalisme. Une analyse du passage aux Normes IFRS en Europe à partir de 2005 », *Sociologie du travail*, n° 47-3.

Commaille J., Jobert B. (dir.) (1998), Les métamorphoses de la régulation politique, Paris, LGDJ, coll. « Droit et Société », vol. 24.

Cooley A. (2007), "Contracting as a form of global gouvernance: Its effects on Inter-Organizational Relations, Strategy and Trust", Université d'Amiens, CRIISEA Seminar Series October 2.

Delorme R. (2002), « L'État relationnel inséré complexe », in *Théorie de la Régulation, l'état des savoirs*, Boyer R. et Saillard Y. (dir.), Paris, La Découverte.

Delorme R., André C. (1983), L'État et l'économie, Paris, Seuil.

Farhi M., Macedo Cintra M.A. (2009), "The financial crisis and the Global Shadow Banking System", *Revue de la régulation*, n° 5.

Fourquet F. (2005), « Le rapport international est toujours dominant », *L'Année de la régulation* ; *Économie, institutions, pouvoirs*, n° 8, Presses de Sciences po.

Hay C. (2007), « *Constructivist institutionnalism* », in R.A.W. Rhodes, Sarah Binder and Bert Rockman (eds.) The Oxford Handbook of Political Institutions. Oxford University Press.

Joxe A. (2006), « La globalisation stratégique », Cahier d'Études stratégiques, n° 40-41.

Jullien B. (2011), «L'analyse sectorielle institutionnaliste: projet et méthodes », dans Belis-Bergouignan M. et al., dir., «Industries, innovations, institutions », Presses Universitaires de Bordeaux.

Jullien B. et Montalban M. (2009), « Crise économique et crises des industries : des relations médiates », Contribution au Forum de la Régulation, Paris, 1-2 décembre 2009.

Jullien B. et Smith A. (2008a), « L'Union européenne et la régulation des industries : vers une sociologie politique de l'économie », Revue politique européenne, n° 2-25.

Jullien B. et Smith A. (2008b), "Industries and Globalization". The political causality of difference, Palgrave MacMillan.

Jullien B. et Smith A. (2012), « Le gouvernement d'une industrie : vers une économie institutionnaliste renouvelée ? », Gouvernement et action publique n°1, janvier-mars 2012.

Jullien B. et Smith A. (2014), "The EU's Government of Industries: Markets, Institutions and Politics". Edited by Andy Smith and Bernard Jullien, Routledge, Taylor & Francis Group.

Lahille E. (2005), « Terrorisme et politiques économiques : les États-Unis après le 11-9 », Revue politique étrangère, n° 2.

Lahille E. (2006), « 11 Septembre : où en est la théorie économique dominante ? », colloque du groupe d'économie mondiale de Sciences Po Paris, « 11 septembre : quelles leçons cinq ans après ? » Paris, septembre.

Lahille E. (2009a), « De la crise financière à la crise de leadership ? » La revue géopolitique, septembre, http://diploweb.com

Lahille E. (2009b), « Économie politique internationale de la crise et crise de l'économie politique internationale : la faillite d'un système de puissance », communication au Forum de la Régulation, 1-2 déc., Paris, http://webu2.upmf-grenoble.fr/regulation/

Lahille E. (2012), « La crise financière, l'économie et le politique dans la Théorie de la régulation. Actualisation et mise en perspective théorique et empirique », document de travail CEMI/EHESS Communication présentée le 10/5.

Lahille E. (2013), « Politique économique : un essai d'interprétation centré sur la régulation et les médiations politiques », colloque de l'AFEP, Bordeaux, 3-5 juillet.

Lahille E. (2014a), « Les politiques économiques contre la démocratie ? », colloque de l'AFEP, ENS Cachan 2-4 juillet.

Lahille E. (2014b), « Le rôle du mode de régulation politique états-unien dans le déclenchement de la crise des subprimes », Revue de la régulation, 2^{ème} semestre, n°16, *Autumn*.

Lipietz A. (1984), L'audace ou l'enlisement, La Découverte, Paris.

Lordon F. (1994), « La régulation et la politique économique : d'une négation originelle à une réintégration théorisée ». Document de travail CEPREMAP.

Lordon (1995), Théorie de la régulation et politique économique (dir. Boyer et Saillard), in Théorie de la régulation : l'état des savoirs, La découverte.

Lordon F. (1997) Les quadratures de la politique économique. L'infortune de la vertu. Albin Michel, Paris.

Lordon F. (1999), « Vers une théorie régulationniste de la politique. Croyances économiques et pouvoir symbolique », *L'Année de la régulation*, n° 3.

Lordon F. (2000), « La création de valeur comme rhétorique et comme pratique. Généalogie et sociologie de la valeur actionnariale », *L'Année de la régulation*, n° 4.

Lordon F. (2002a), La politique du capital, Paris, Odile Jacob.

Lordon F. (2002b), « Formaliser la dynamique et les crises régulationnistes » in *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, R. Boyer, Y. Saillard (dir.), Paris, La Découverte [2^e édition].

Lordon F. et Orléan A. (2007), « Genèse de l'Etat et genèse de la monnaie : le modèle de la potentia multitudinis », Revue du MAUSS permanente, 29 avril 2007. http://www.journaldumauss.net/./?Genese-de-l-Etat-et-genese-de-la

Lordon F. (dir.) (2008a), Conflits et pouvoirs dans les institutions du capitalisme, Paris, Presse de Sciences Po.

Lordon F. (2008b), *Jusqu'à quand ? Pour en finir avec les crises financières*, Paris, éditions Raisons d'agir.

Lordon F. (2009), La crise de trop. Reconstruction d'un monde failli, Paris, Fayard.

Lordon F. (2014), La malfaçon. Monnaie européenne et souveraineté démocratique. Editions Les liens qui libèrent.

Orléan A. (1999), Le pouvoir de la finance, Paris, Odile Jacob.

Orléan A. (2008), « Quel cadre théorique pour comprendre la crise financière : efficience, finance comportementale ou finance autoréférentielle ? », séminaire ARCII, Paris, 15 décembre.

Orléan A. (2009), De l'euphorie à la panique : penser la crise financière, Paris, ENS, éditions Rue d'Ulm.

Orléan A. (2011), L'empire de la valeur. Refonder l'économie, Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées ».

Palombarini S. (1999), Vers une théorie régulationniste de la politique économique, L'Année de la régulation, Vol. 3.

Palombarini S. (2001), La rupture du compromis social italien, Paris, éditions du CNRS.

Sapir J. (2002), Les économistes contre la démocratie, Paris, Albin Michel.

Sapir J. (2005), Quelle économie pour le xxi^e siècle ?, Paris, Odile Jacob.

Sapir J. (2008a), Le nouveau xxi^e siècle. Du siècle américain au retour des nations, Paris, Seuil.

Sapir J. (2008b), « Une décade prodigieuse. Entre temps court et temps long », *Revue de la régulation*, n° 3/4, 2^e semestre, Varia.

Sapir J. (2009), « L'économie politique internationale de la crise et la question du "nouveau Bretton Woods" : leçons pour des temps de crise », document de travail, CEMI-EHESS présenté le 22/1.

Schméder G. (2006), "From the Cold War to the new international disorder", in *The Hardship of Nations*, Coriat B., Petit P. et Schméder G. (dir.), MPG Books Ltd, Bodmin, Cornwall.

Sinclair T. (2005), The New Masters of Capital. American rating Agencies and the Politics of creditworthiness, Cornell University Press.

Smith A. (2011), "Le changement dans la régulation de la globalisation : de l'Economie Politique Internationale au travail politique mondial". Communication au Congrès de l'Association française de science politique, Strasbourg, 30 août-1 septembre.

Strange S. (1996), *The Retreat of the State. The Diffusion of Power in the World Economy*, Cambridge, Cambridge University Press.

Théret B. (1992), Régimes économiques de l'ordre politique, Économie en liberté, Paris, PUF.

Théret B. (2002), Etat, finances publiques et régulation. In Théorie de la régulation : l'état des savoirs. 2^{ème} édition. La découverte.

Théret B. (1998), « La régulation politique : le point de vue d'un économiste », in Les métamorphoses de la régulation politique, Commaille J. et Jobert B. (dir.), Paris, LGDJ, coll. « Droit et société », vol.24.

Théret B. (1999), « L'effectivité de la politique économique : de l'autopoïèse des systèmes sociaux à la topologie du social », L'Année de la régulation, n° 3.

Théret B. (2002), Etat, finances publiques et régulation », in Boyer R. et Saillard Y. (dir.) (2002), Théorie de la régulation : l'état des savoirs, La Découverte.

Théret B. (2009), « La crise actuelle comme crise des fondements monétaires du capitalisme et crise éthique de la mondialisation », Forum de la Régulation, Paris, 1-2 décembre, http://webu2.upmf-grenoble.fr/regulation/

Théret B. (2011), « Du keynésianisme au libertarianisme. La place de la monnaie dans les transformations du savoir économique autorisé », *Revue de la régulation*, n° 10, 2^e semestre.

Vanel G. (2008b), « La normalisation financière internationale face à l'émergence de nouvelles autorités épistémiques américaines. Le cas de la filière des chiffres », *Revue de la régulation*, n° 3/4, 2^e semestre.

Vidal J.F. (2002), « Les régimes internationaux », Théorie de la régulation. L'état des savoirs (dir. Boyer R. et Saillard Y.), 2^{ème} édition, La Découverte.